

CCAS DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél . 04.78.96.00.10

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 29-09-2022
Convocation du 19-09-2022
Compte rendu affiché le : 05-10-2022

Président de séance : Monsieur Raymond DURAND
Secrétaire de séance : Madame Florence ROUSSET

Nombre de conseillers en	
Exercice	9
Présents	6
Votants	8

PRESENTS : Raymond DURAND, Laurédana JACQUET, Valérie NARDONE ALLAGNAT, Corinne DEVAIVRE, Jean-Claude DIMINO, Florence ROUSSET
ABSENTS REPRESENTES : Maryse MERARD à Laurédana JACQUET, Sandra MARRADI à Raymond DURAND
ABSENTE EXCUSEE : Aline COHEN

Après appel nominal des membres du CCAS, Monsieur le Président constate que le quorum est atteint conformément à l'article 2121-17 du Code des Collectivités Territoriales. En conséquence, il déclare la séance ouverte.

Conformément l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil doit procéder à la nomination d'un secrétaire pris en son sein.

Madame Florence ROUSSET est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Président invite les membres du conseil d'administration à adopter le procès-verbal de la séance du 15 mars 2022, mis préalablement à la disposition de chaque membre pour lecture.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le C.C.A.S., à l'unanimité :

- **ETUDIE** les demandes d'aides au combustible.
- **ETUDIE** un dossier d'aide sociale.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 18h45.

Affiché le 5 octobre 2022 en exécution de l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Président,
Raymond DURAND

